

Fournitures : Scoléo simplifie la rentrée

La course aux fournitures scolaires est souvent un calvaire pour les parents d'élèves. L'initiative militante du réseau Scoléo, en passe de s'implanter dans l'Ouest, propose d'y mettre fin.



Laurent et Bénédicte Lescure, l'un des couples fondateurs de Scoléo.

Supermarchés bondés, caprices d'enfants qui veulent le stylo *Batman*, cahier 96-pages-petits-carreaux-24x32-couverture-verte introuvable... C'est la rentrée des classes ! Mais ce calvaire annuel n'est pas une fatalité. Le site Internet *scoléo.fr* propose aux parents d'élèves et aux établissements scolaires une alternative militante et intelligente.

Cela fait trois ans que le réseau Scoléo met en place des partenariats avec des établissements scolaires sur l'ensemble du territoire français. Les listes de fournitures sont transmises au site et les parents d'élèves n'ont plus qu'à commander la liste de la classe de l'enfant. Ainsi, finie la panique des listes connues au dernier moment, le site essayant de les faire diffuser dès le mois de juin.

L'Ouest, une zone prioritaire

Le réseau livre les fournitures à des tarifs comparables à ceux proposés en grandes surfaces, soit environ 140 € pour une liste d'élève de sixième. Par ailleurs, le comité Scoléo s'engage à sélectionner des produits de qualité :



Scoléo propose de simplifier la rentrée scolaire : les familles reçoivent par colis le kit de fournitures scolaires. En Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire, passez commande avant le 24 août.

gomme qui gomme, colle qui colle... En revanche, pas de produit sous licence car « certaines marques ont fait de l'école leur terrain de conquête, mettant en difficulté les enfants et les parents face à des arbitrages impossibles, peut-on lire sur leur site. En revanche, le choix du cartable, de l'agenda et de la trousse sera laissé à l'initiative de chaque parent, ces articles étant des facteurs importants d'identification de l'enfant. » Les frais de livraison sont de 7 € et deviennent gratuits à partir de trois colis par adresse. De quoi inciter les familles à s'y mettre à plusieurs.

L'engagement militant de Scoléo ne s'arrête pas là puisque, dans chaque établissement partenaire, 4 % du montant cumulé est remis aux associations de parents d'élèves sous forme de « crédit fournitures scolaires » destiné à aider les familles en difficultés. Le réseau pense aussi au bien-être physique des enfants en essayant d'établir des « listes référence » qui allègent les sacs à dos. Le poids moyen du cartable d'un élève de sixième est de 10 kg actuellement, sans doute trop à un âge de pleine croissance. Afin de nourrir l'expérience, le réseau « anime sur tout le territoire des

conférences-atelier pour partager et faire progresser les engagements prioritaires de Scoléo ».

Il est à noter que, pour l'instant, très peu de partenariats sont établis avec des établissements scolaires de l'Ouest, et notamment en Bretagne, « malgré une forte demande, ce qui en fait une zone prioritaire, selon Laurent Lescure, l'un des cofondateurs de Scoléo. Pour autant, chaque commande passée avant le 24 août par des particuliers de Bretagne, Basse-Normandie ou Pays de la Loire sera assurée. »

Parti de Lyon et Paris, le réseau s'élargit sans cesse. « Après le

coup de feu de la rentrée, nous allons vraiment travailler à étoffer le dispositif dans l'Ouest. À Quimper, Rennes, Angers, des gens prêts à devenir bénévolement « parent Scoléo » ont déjà pris contact avec nous. Autant de relais indispensables sur le terrain à la mise en place de nouveaux partenariats. »

Paul BECDELIEVRE.

Pratique. Plus d'informations sur le site www.scoléo.fr ou par téléphone au 04 72 17 02 64.

■ Pour cette rentrée 2008, les grandes enseignes de la distribution se sont engagées à vendre les articles de la liste de fournitures scolaires « essentielles pour réussir sa rentrée » à prix coûtant ou sans augmentation de prix par rapport à la rentrée 2007, via un accord passé avec le ministère de l'Éducation nationale. L'offre est valable jusqu'à la mi-septembre.

■ Le Fonds d'action sociale du travail temporaire (Fastt) participe aux frais de rentrée des salariés intérimaires. Pour chaque enfant de moins de 20 ans, le Fastt propose 153 € pour les collégiens et 229 € pour les lycéens et les élèves de BEP et CAP, à condition que le quotient familial soit inférieur ou égal à 412 €. Pour les études supérieures, le Fastt met aussi à disposition de ces familles une bourse d'étude de 1 524 € (sur 8 mois) pour tout enfant à charge jusqu'à 25 ans. Plus de précisions sur www.fastt.org.